

Image not found or type unknown



Enquête après suicide de l'accusé

Par **lilia590**, le **11/10/2015** à **14:42**

Bonjour,

Qu'advient-il d'une enquête pour viol si l'accusé se suicide pendant l'enquête ?

Est-ce que tout est annulé ?

Est-ce qu'il est tout de même possible de demander des réparations financières ?

Merci par avance pour vos réponses